

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 24 mars 2021

Objet : Avenant au marché de travaux « Conception/réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne » - Avenant n°8 pour les lots 1 et 2 : Report de l'échéance de fin d'exécution des travaux.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze mars 2021, se réunit en session ordinaire, sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 37 (dont 3 procurations) - 101 voix

Votants : 37 Pour soit 101 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix - VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Francis COMBY – 1 voix - VISIO
Mr Pascal COSTE – (procurateur donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Delautrette) - 1 voix - VISIO
Mme Ghislaine DUBOST – (suppléante de Mr JM. Monteil) - 1 voix - VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix - VISIO
Mme Sarah GENTIL – 2 voix - VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) - 1 voix - VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix - VISIO
Mr Bertrand LABAR – (suppléant de Mr O. Mouveroux) - 1 voix - VISIO
Mr Jean-François LABBAT – (procurateur donnée à Mr B. Fleury) - 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procurateur donnée à Mr Raymondaut) - 6 voix
Mr Henri LECLERE – 1 voix - VISIO
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr A. Faucher) – 1 voix - VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix - VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix - VISIO
Mr Christophe PATIER – 15 voix - VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix - VISIO
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix - VISIO
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix - VISIO
Mr Régis VAN NIEUWENHUYSE – (suppléant de Mr P. Moulin) - 1 voix VISIO
Mr Philippe VIDAU – 2 voix - VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix - VISIO

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller Communautaire Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseillère Communautaire CC Midi Corrèzien
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire CC ELAN
Président Département Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) - 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Hélène FAIVRE – (et son suppléant) - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) - 6 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) - 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (et son suppléant) 6 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Creuse
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Les deux lots du marché FttH de conception, réalisation de l'infrastructure de collecte, de transport et de distribution du réseau d'initiative publique à très haut débit sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne fixent une date d'achèvement du déploiement à 80% au 31 décembre 2020, à 100% au 31 mars 2021, délais résultant des avenants 5 pour les deux lots.

Le Titulaire a dû faire face, à partir du mois de mars 2020, à la crise sanitaire liée au Covid-19. Malgré les efforts qu'il a consentis, la production des études et la réalisation des travaux dont il avait la charge, ont subi un net ralentissement au plus fort du déploiement, impactant fortement les mesures mises en place par pour accélérer les études et les travaux.

Le Titulaire a su maintenir une activité régulière pour poursuivre l'exécution du marché, sans pouvoir cependant conserver et accélérer le rythme qui était le sien lors de la survenance de la crise sanitaire.

Saisi par le Titulaire sur les difficultés rencontrées, DORSAL a pu constater ces difficultés.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les contraintes qui se sont imposées au Titulaire dans la période d'état d'urgence sanitaire instaurée pour deux mois par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et prorogée jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi n°2020-546 du 11 mai 2020.

Le délai de fin d'exécution des travaux à 80% est ainsi reporté du 31 décembre 2020 au 30 avril 2021.

Concernant les pénalités dues au titre du retard au 31 aout 2019, la somme de cinq cent cinquante mille euros (550 000 €) correspondant à la seconde partie de la Pénalité de retard sera donc

- soit libérée, si le Titulaire a respecté intégralement l'échéance du calendrier détaillé d'exécution des prestations au 30 avril 2021
- soit recouvrée par le Syndicat si le Titulaire n'a pas respecté intégralement l'échéance du calendrier détaillé d'exécution des prestations au 30 avril 2021

Le délai de fin d'exécution des travaux à 100 % est ainsi reporté du 31 mars 2021 au 31 juillet 2021.

Les pénalités de retard encourues pour non-respect du calendrier, en application de l'article 5.3.1 du CCAP, depuis la date d'entrée en vigueur de l'avenant n° 5 jusqu'au 25 mars 2020, ainsi que les éventuelles nouvelles pénalités de retard, qui seraient encourues pour non-respect du calendrier, en application de l'article 5.3.1 du CCAP, depuis la date d'entrée en vigueur du présent avenant jusqu'au 31 juillet 2021 sont désignées la Nouvelle Pénalité.

Le montant total de ladite pénalité sera :

- soit libéré, si le Titulaire a respecté intégralement l'échéance du calendrier détaillé d'exécution des prestations au 31 juillet 2021
- soit recouvré par le Syndicat, si le Titulaire n'a pas respecté intégralement l'échéance du calendrier d'exécution des prestations au 31 juillet 2021

Le Titulaire a fourni une version actualisée des annexes 2 des Actes d'Engagement des deux lots, relative au calendrier d'exécution contractuel afin de déterminer des dates de remise des pré-DOE puis des DOE, compatibles avec ces nouvelles échéances.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **Le report du délai d'exécution des travaux et des adaptations qu'il nécessite pour les deux lots du marché FTTH Creuse / Haute Vienne**
- **d'autoriser le Président à signer l'avenant N°8 aux lots 2 et 3 du marché Creuse/Haute-Vienne relatif au report de l'échéance de fin d'exécution des travaux (voir projet d'avenant ci-annexé) ainsi qu'à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20210324-C596_D777-D

N°777-2